

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session de printemps Conseil national

Date de publication : 17.02.2022





Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
21.046 — Loi fédérale sur les voies cyclables	Acceptation	4
20.3494 — Garantir la propreté de l'eau potable	Acceptation	4
20.3052 — Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur	Acceptation	4
20.3022 — Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable	Acceptation	4
21.055 — Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct	Acceptation	5
20.492 — Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base	Rejet	5
21.080 — Loi fédérale sur la circulation routière. Révision	Adaption	5
Empreinte		7



Editorial

Une eau potable propre et des voies cyclables: voici deux des sujets de la prochaine session de printemps que vous vous apprêtez à traiter au sein du Conseil national et qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à certains objets sélectionnés.

Une eau potable propre est un bien précieux dont la qualité est extrêmement élevée en Suisse. Toutefois, ceci a un prix: l'eau doit être traitée par les distributeurs d'eau, ce qui exige des investissements toujours plus lourds. Pour l'Union des villes suisses, il est clair que ceux qui sont responsables de la pollution de l'eau doivent aussi contribuer au financement de son traitement, et pas seulement les gestionnaires au niveau local. Dans les villes, les vélos sont un pilier porteur de la mobilité: les deux-roues ont besoin de peu de surface et garantissent l'individualité, ce qui explique leur immense popularité. De l'avis des villes, la loi sur les voies cyclables mise à l'ordre du jour est un instrument de nature à améliorer la qualité et la sécurité des réseaux cyclables.

Vous retrouverez la position de l'Union des villes suisses sur ces objets et d'autres encore dans le présent aperçu de session. Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

21.046 Objet du Conseil fédéral

Loi fédérale sur les voies cyclables

Lundi, 28 février 2022	Conseil des Etats
evtl. Mercredi, 2 mars 2022	Conseil national
evtl. Mardi, 8 mars 2022	Conseil des Etats
evtl. Mercredi, 9 mars 2022	Conseil national

Position: Les villes souhaitent promouvoir le trafic cycliste car ce mode de déplacement concilie efficacité spatiale et individualité dans le trafic urbain et d'agglomération. Pour l'Union des villes suisses, la loi sur les voies cyclables est un moyen adapté pour améliorer l'infrastructure cyclable au-delà des limites de la ville tout en augmentant la sécurité des cyclistes. L'Union des villes suisses soutient en particulier l'obligation de planification prévue par la loi qui crée ici un caractère contraignant.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

20.3494 Motion Masshardt (PSS/BE)

Garantir la propreté de l'eau potable

evtl. 28.02. - 17.03.	Conseil national
-----------------------	------------------

Position: Cette motion a la même intention que la motion Fluri (20.3052) détaillée plus bas. Au lieu d'un financement axé sur le pollueur, le Conseil fédéral doit créer un fonds de soutien au traitement de l'eau potable. Si l'Union des villes suisses soutient cette demande, elle privilégie cependant une solution orientée sur le principe du pollueur-payeur, comme l'exige la motion Fluri (20.3052).

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

20.3052 Motion Fluri (PLR/SO)

Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur

evtl. 28.02. - 17.03.	Conseil national
-----------------------	------------------

Position: Cette motion demande que l'on crée pour financer l'aménagement du traitement de l'eau potable une solution uniforme à l'échelle nationale et axée sur le pollueur. L'Union des villes suisses soutient clairement cette demande, car la production d'eau potable propre est un défi croissant pour bien des distributeurs d'eau communaux: la Confédération revoit actuellement l'homologation des produits phytosanitaires et fixe également pour les produits qui vont être interdits des valeurs seuils plus strictes pour l'eau potable avec effet quasiment immédiat. Les distributeurs d'eau se retrouvent en passe de devoir investir des millions pour respecter les valeurs seuils plus basses en matière de traitement de l'eau potable.

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.



20.3022 Motion Wettstein (PES/SO)

Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable

evtl. 28.02. - 17.03.

Conseil national

Position: Cette motion a la même intention que la Mo. Fluri (20.3052) détaillée plus haut. Au lieu d'un financement axé sur le pollueur, ce texte réclame une solution de financement reposant sur des fonds fédéraux. Si l'Union des villes suisses soutient cette demande, elle privilégie cependant une solution orientée sur le principe du pollueur-payeur, comme l'exige la motion Fluri (20.3052).

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet.

21.055 Objet du Conseil fédéral

Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers). Initiative populaire et contre-projet direct

Mercredi, 2 mars 2022

Conseil national

Jeudi, 3 mars 2022

Conseil national

Position: Les villes sont directement impactées par les conséquences du changement climatique. Dans les villes, les conséquences des canicules, de plus en plus fréquentes, sont particulièrement marquées et la sensibilité aux événements extrêmes tels que les fortes pluies ou les inondations est également particulièrement élevée en milieu urbain. Réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050 est donc d'une importance capitale pour elles. Les villes jouent aujourd'hui un rôle prépondérant dans la lutte contre le changement climatique et mettent en œuvre de nombreuses initiatives et projets de réduction des émissions de CO₂. Un ancrage de l'objectif net zéro dans la Constitution soutient les villes dans cet effort.

Recommandation : l'Union des villes suisses recommande d'accepter l'initiative et le contre-projet, et de donner la préférence à l'initiative dans la question subsidiaire.

20.492 Initiative parlementaire Bregy (M-E/VS)

Développement du territoire et des infrastructures. Il faut impérativement présenter au Parlement la vision et la stratégie relatives aux études de base

evtl. 03.03. - 17.03.

Conseil national

Position: L'initiative parlementaire demande un droit de codécision du Parlement fédéral dans les plans sectoriels, car ceux-ci sont un instrument crucial de planification de la Confédération. Ils fixent les lignes directrices de la vision et de la stratégie des bases du développement territorial et du développement de l'infrastructure. L'actuelle procédure a toutefois fait ses preuves, alors que la procédure parlementaire demandée impliquerait un investissement supplémentaire considérable en temps. À cela s'ajoute que l'Assemblée fédérale dispose déjà de possibilités de participation dans les domaines de tâches concernés par la planification sectorielle (p. ex. en matière de financement de l'infrastructure de transport).

Recommandation: l'Union des villes suisses recommande de rejeter le projet.



21.080 Objet du Conseil fédéral

Loi fédérale sur la circulation routière. Révision

Mercredi, 9 mars 2022

Conseil national

Position: Dans les grandes lignes, l'UVS soutient la réforme proposée. Elle est favorable aux mesures de promotion des technologies alternatives de propulsion, mais regrette l'absence de mesures facilitant le recours aux vélos-cargos. Si elle approuve l'assouplissement des conditions permettant la réalisation de tests pilotes dans le domaine de la conduite automatisée, elle estime que villes et communes devraient être systématiquement consultées. L'UVS s'oppose fermement à une obligation de port du casque pour les enfants de moins de 16 ans : cette mesure aurait pour conséquence une perte d'attractivité du vélo, ce qui aurait des répercussions négatives sur la répartition modale. La solution pour offrir plus de sécurité aux cyclistes passe par une meilleure infrastructure de voies cyclables. Enfin, si l'UVS n'est pas opposée à une procédure facilitée pour la tenue de circuit de Formule E, elle demande que villes et communes soient impérativement consultées par les cantons en amont.

Recommandations de l'UVS :

Art. 57 al. 5 Lit. c (Obligation du port du casque pour les moins de 16 ans) : suivre la CTT-N (= biffer)

Art. 52 (Courses sur circuit) : suivre la minorité II Pasquier (selon droit en vigueur)

Adoption de l'objet au vote sur l'ensemble



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)